

Reconvertir d'anciennes décharges en centrales solaires publiques et citoyennes : lancement imminent des enquêtes publiques

CONTACT PRESSE :
Sophie Lanternier
s.lanternier@sde35.fr
02 99 23 98 38

Février 2024

« L'énergie, on l'a plutôt mise dans les études et la mobilisation des acteurs que dans le choix du nom de la société qui porte le projet » commente avec un petit sourire Loïc Mahot d'Energ'iv qui accompagne le projet depuis sa création. En effet, derrière l'acronyme barbare de « **Breti Sun ISDND** » se cache une société de projet créée en mars 2020 par Energ'iv, émanation du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), avec 6 collectivités propriétaires ou exploitantes des sites d'enfouissement de déchets et des coopératives citoyennes.

Son objet : convertir ces anciens terrains pollués en centrales photovoltaïques productrices d'énergie renouvelable.

« La force et la spécificité de ce projet, c'est d'avoir mutualisé le développement de 6 centrales, de taille et de puissance très différentes. Les grands sites ont permis de faire émerger les plus petits » ajoute Pauline Caro, directrice du groupe Quénéa (Carhaix), entreprise retenue par les membres de Bretil Sun ISDND en 2018 pour codévelopper le projet.

Aujourd'hui, Bretil Sun ISDND vit une étape importante dans son développement avec l'ouverture imminente des **enquêtes publiques sur 3 de ses sites**. Cette étape clé va permettre à tous les citoyens de se renseigner sur ces projets structurants pour l'approvisionnement électrique de l'Ille et Vilaine.

Au-delà de cette étape obligatoire, ces enquêtes sont aussi l'occasion pour les membres de Bretil Sun ISDND d'inviter les habitants d'Ille-et-Vilaine à participer à la réalisation des projets.

Cette mobilisation est animée par les collectifs citoyens membres du projet :

- Secteur de Rennes et Le Verger : CIREN
- Secteur de Tinténiac : Les Survoltés
- Secteur de Baguer-Pican : Dol'Watt
- Secteur de Dinard : Centrales Villageoises Rance Emeraude

Retour sur la genèse du projet

Au démarrage, il y a la volonté du SDE35 de développer les énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine via sa nouvelle filiale Energ'iv.

Dès 2018, le SDE35 rencontre des propriétaires fonciers d'anciennes décharges pour étudier le potentiel solaire sur leur territoire.

6 anciens ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) du département sont identifiés dans les localités suivantes : Cornillé, Le Verger, Rennes Hautes Gayeulles, Baguer-Pican, Tinténiac et Dinard.

Ces terrains pollués ne sont pas exploitables mais peuvent servir à abriter des centrales solaires. C'est la création de la société de projet Bretil Sun ISDND en mars 2020 qui permet de rassembler tous ces sites en une grappe de projets dont le modèle économique est viable.

En septembre 2021, le groupe Quénéa (Carhaix) est sélectionnée après mise en concurrence pour réaliser les études techniques et accompagner le développement de Bretil Sun ISDND.

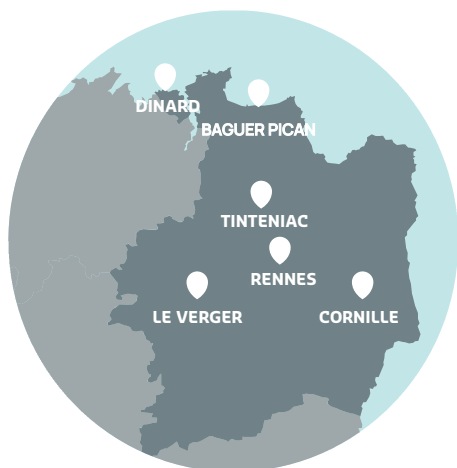
Après une année d'études (faune, flore, paysage, urbanisme ...), **les permis de construire sont déposés au printemps 2023 pour 3 sites** : Cornillé, Le Verger et Rennes - Hautes Gayeulles. 2 sites (Tinténiac et Baguer-Pican) obtiennent leur déclaration préalable (site < 1 MWc (environ 1 hectare)).

Le site de Dinard reste en attente du décret littoral pour pouvoir instruire le permis de construire.

Les enquêtes publiques se tiendront en Mairie sur 3 sites aux dates suivantes :

- Le Verger : du 22/02 au 25/03
- Rennes : du 27/02 au 29/03
- Cornillé : du 04/03 au 05/04





CONTACT PRESSE :

Sophie Lanternier :

s.lanternier@sde35.fr / 02 99 23 98 38

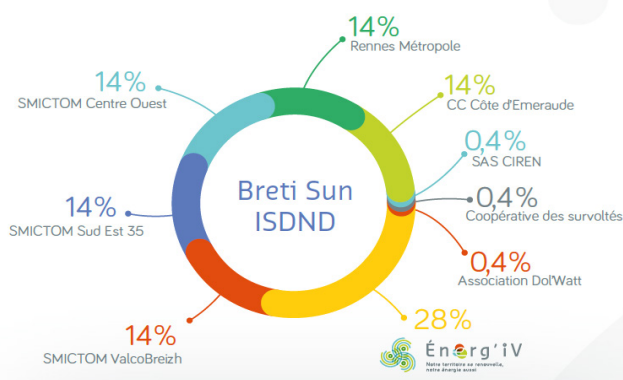
Chiffres clés du projet

- 12,37 M€ = le montant prévisionnel de l'investissement :
- + 7,4 % : l'augmentation des capacités photovoltaïques du département avec ce projet

Projet	Puissance prévisionnelle	Production annuelle élec.
Rennes	5 MWc	5.8 GWh/an
CORNILLE	3.6 MWc	4.1 GWh/an
DINARD	2.2 MWc	2.6 GWh/an
LE VERGER	1.5 MWc	1.8 GWh/an
BAGUER -PICAN	0.9 MWc	1.1 GWh/an
TINTENIAC	0.8 MWc	1 GWh/an
TOTAL	14.3 MWc	16.4 GWh/an

La gouvernance de Bretil Sun ISDND

la société est constituée de 3 collèges : les collectivités, les développeurs et les collectifs citoyens



Chaque collègue contribue au projet avec un rôle et des missions bien définis :

Collectivités

- Propriétaires et exploitants des sites
- Implication des élus locaux
- Intégration des projets au sein des Plan Climat (PCAET) des intercommunalités

Energ'iV

- Présidence et animation de la société de projet
- Coordination des études et prestations diverses

QUENEA

- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Etudes de développement

Collectifs citoyens

- Facilitateurs en local, animation citoyenne, augmentation progressive de l'actionnariat afin d'atteindre à terme entre 10 et 20 % du capital

Focus sur la participation citoyenne

Bretil Sun ISDND est un projet ambitieux qui va au-delà d'un simple financement participatif car il prévoit une gouvernance partagée entre élus, entreprises et citoyens.

Les habitants d'Ille-et-Vilaine sont ainsi invités à prendre des parts dans les collectifs citoyens membres du projet, qui pourront ainsi eux-mêmes augmenter leurs parts dans Bretil Sun ISDND.

Actuellement trois collectifs citoyens sont présents dans le projet : CIREN, Les Survoltés, Dol'Watt mais

de nouveaux collectifs devraient rejoindre bientôt le projet afin de renforcer la répartition territoriale tels que CV Rance Emeraude.

Bretil Sun ISDND a reçu le **label « énergie partagée »** décerné par Taranis et qui vient distinguer les projets de production d'énergie particulièrement vertueux pour leur territoire, afin de les valoriser et d'en faciliter le développement.

CONTACT PRESSE :

Sophie Lanternier :

s.lanternier@sde35.fr / 02 99 23 98 38

Enquête publique en cours

Tous les grands sites photovoltaïques d'une puissance supérieure à 1MWC (MégaWatt crête), soit environ 1 hectare, sont soumis au dépôt d'un permis de construire qui prévoit la réalisation d'une étude d'impact et d'une enquête publique associée.

L'enquête publique dite «environnementale» est un outil de participation du public à un stade avancé de l'élaboration de certains projets dont les projets de centrale solaire.

L'enquête publique est ouverte et organisée par arrêté du préfet du département concerné. Après la clôture de l'enquête, le préfet transmet son avis aux autorités de l'Etat sur le territoire duquel est situé le projet. Il s'agit donc d'une étape importante de concertation qui permet de présenter à tous les citoyens les projets en cours.

L'enquête se déroule sur un mois au cours duquel sont organisées 3 permanences physiques en mairie sur les localités des sites concernés.

Tous les dossiers restent consultables pendant toute la durée de l'enquête et même en l'absence du commissaire-enquêteur. Il suffit d'en demander l'accès en mairie. Les dossiers sont également consultables en ligne sur le site internet de la Préfecture.

Les 3 enquêtes publiques vont se dérouler entre fin février et début avril :

- **Le Verger :**

Enquête publique du 22/02 au 25/03 avec 3 permanences publiques en mairie les 22 février (9H/12H), 13 mars (15H/18H) et 25 mars (9H/12H)

- **Rennes :**

Enquête publique du 27/02 au 29/03 avec 3 permanences publiques à Rennes Métropole les 27 février (10H/12H), 15 mars (14H/16H) et 29 mars (15H/17H)

- **Cornillé :**

Enquête publique du 04/03 au 05/04 avec 3 permanences publiques les lundi 4 mars (9H/12H), 20 mars ((9H/12H) et vendredi 5 avril (14H/17H)

